

DOCUMENTS À FOURNIR - VENTE DE LICENCE TAXI – VENTE AUX ENCHERES

Service des Taxis : 04 28 67 53 20 – taximetropole@grandlyon.com

Centre d'Échanges Lyon Perrache – Cours de Verdun 69002 LYON

Conformément aux dispositions l'article L3121-9 du code des transports, l'adjudicataire devra être titulaire d'un **certificat de capacité professionnelle** délivré par l'autorité administrative compétente.

- Documents à fournir **AVANT** l'Instance Métropolitaine de Concertation trimestrielle

- 1) La copie du Jugement du Tribunal de Commerce
- 2) Le procès-verbal de saisie de la licence de taxi
- 3) La mainlevée de la saisie de la licence de taxi
- 4) Le courrier du/des mandataire(s) judiciaire(s)
- 5) Le bordereau acheteur
- 6) Une copie des statuts à jour
- 7) Un extrait K-Bis **de moins de 3 mois** si l'acquisition est faite au nom d'une SOCIETE.
- 8) L'original du permis de circuler et attestation de parution de fin de contrat si le titulaire de l'autorisation faisait conduire sa licence.

- **APRES** l'Instance Métropolitaine de Concertation

- 1) Vous devez prendre rendez-vous au Service des Taxis pour la signature du transfert de la licence concernée.